



Membres en exercice : 29

Membres présents : 25

Membres votants : 29

Le 16 octobre 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 10 octobre 2024. Publication de la convocation le : 11 octobre 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLOU, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

Etaient absents :

M. Éric KERDRANVAT a donné procuration à M. Georges CASTEL

M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS

Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT

M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 21 OCT. 2024

Date de publication : 21 OCT. 2024

Délibération n° 2024-110 : Modification n°2 PLU : Information sur les points soumis à la modification et calendrier de la procédure

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Un arrêté du maire prescrivant la modification n°2 du PLU incluant l'ensemble des points envisagés sera signé après le prochain conseil municipal.

Celui-ci portera sur :

- La mise à jour du schéma d'assainissement des eaux usées
- La modification du tracé d'un emplacement réservé
- Le renforcement du cadre réglementaire relatif aux éléments d'intérêt patrimonial sur la commune, notamment hors périmètre autour des monuments historiques
- L'ouverture à l'urbanisation de l'OAP n°19 : extension du camping de Kerivoas

Si la capacité de densification au sein de l'enveloppe urbaine apparaît importante, elle ne répond pas à la faisabilité opérationnelle du projet.

En l'espèce, le projet consiste à agrandir le camping existant.

Un seul camping existe sur le territoire communal, il s'agit du camping de Kérivoas. Il se compose actuellement de :

- 2 mobil-homes de 2 personnes
- 6 mobil-homes de 4 personnes
- 1 location de caravane
- 9 emplacements pour les camping-cars, tentes et caravanes.

Le projet d'extension comprend :

- Un agrandissement sur environ 1 ha permettant la création de 72 emplacements supplémentaires
- Piscine couverte, aire de jeux pour enfants, snack, bloc sanitaire, sanitaire douche, terrain de pétanque, aire de services pour les camping-cars, 2 mobil-homes pour loger les saisonniers.

Calendrier prévisionnel mis à jour :

- Conseil municipal du 16 octobre 2024 : information sur les points soumis à la modification

- 21 octobre 2024 : début de la phase de concertation

- 23 octobre 2024 : réunion publique à 18h00, mairie d'Audierne

- Mi-novembre 2024 : finalisation du dossier

- Décembre 2024 : délibération du conseil municipal tirant le bilan de la concertation

- Décembre 2024 : début de la consultation des personnes publiques associées

- Fin 2025 : réception de l'ensemble des avis des personnes publiques associées

- Mars-avril 2025 : enquête publique

- Mai 2025 : approbation de la modification n°2

Vu la délibération DE2024-090 du 18 septembre 2024 actant des éléments motivant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUL dans le cadre de la procédure de modification n°2 du PLU,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte de l'information relative à la modification n°2 du PLU

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS